## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

### EFS Établissement français du sang

# Décision nº N 2017-16 du 28 juin 2017 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR: SSAK1730505S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

### Article 1er

Mme Adélaïde AMPHIMAQUE est nommée secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 juin 2017.

Le président de l'Établissement français du sang, E.Toujas